

PARTIE RELIGIEUSE.

L'Univers constate aujourd'hui les progrès que fait le catholicisme en Angleterre. Ces progrès sont nombreux, on peut s'en faire une idée par la liste suivante des conversions qui ont eu lieu ces temps derniers dans la Grande-Bretagne, liste dont il est en mesure de garantir, la parfaite exactitude :

W. Simpson, Esq., du collège de la Trinité (Cambridge), 1813.
Rév. Bernard Smith, M. A. (1), fellow (2) du collège de Ste-Madeleine (Oxford), curé de Leadenham.

Scott Murray, Esq., B. A., du collège de l'Eglise-du-Christ (Oxford), ex-membre du parlement pour le comté de Buckingham.

J. Douglas, Esq., B. A., du collège de l'Eglise-du-Christ (Oxford).

Rév. Gordenough Penny, M. A., de l'Eglise-du-Christ (Oxford), curé des églises de Dourton et Ashenden, en novembre 1844.

Rév. Daniel Parsons, M. A., du collège d'Oriel (Oxford).

Rév. Brook Bridges, M. A., du collège d'Oriel (Oxford).

Rév. Georges Talbot, M. A., du collège de Bialio (Oxford).

Rév. J. Moore Capes, M. A., du collège de Bialio (Oxford), curé de Bridgewater.

Georges Tickell, Esq., M. A., du collège de Bialio (Oxford).

M. Lockart, Esq., du collège d'Exeter (Oxford).

J. King, Esq., du collège d'Exeter (Oxford).

Rév. Charles Sager, M. A., autrefois scholar du collège de Worcester (Oxford), assistant du docteur Pusey dans l'enseignement de l'Hebreu, 1815.

Rév. T. Meyrick, M. A., fellow du collège de Corpus-Christi (Oxford).

Pierre Renouf, Esq., scholar du collège de Pembroke (Oxford).

J. Grant, Esq., du collège de St-Jean (Oxford).

Rév. J. Montgomery, M. A., du collège de la Trinité (Dublin).

T. Leigh, Esq., autrefois du collège de Brazenose (Oxford).

Rév. Campbell Smith, M. A., du collège de la Trinité (Dublin).

Rév. Jones Burton, M. A., du collège de la Trinité (Cambridge).

Rév. J. Wakerbarth, B. A., du collège de la Reine (Cambridge).

Rév. Georges Ward, fellow du collège de Bialio (Oxford).

Charles Bridges, fellow du collège d'Oriel (Oxford).

Rév. J. Henry Newman, B. D., fellow du collège d'Oriel (Oxford), ex-curé de Sainte-Marie, octobre 1815.

J. D. Dalgarin, Esq., M. A., du collège d'Exeter (Oxford), octobre 1845.

Rév. Amb. St-John, M. A., du collège du Christ (Oxford), octobre 1845.

Rév. R. Stanton, du collège de Brazenose (Oxford), octobre 1845.

Rév. Frédéric Bowles, du collège d'Exeter [Oxford] octobre 1845.

Alfany J. Christie, Esq., M. A., fellow du collège d'Oriel (Oxford), octobre 1845.

Rév. Edgar Estcourt, M. A., du collège de Brazenose [Oxford], octobre 1845.

Rév. J. Walker, M. A., du collège de Brazenose [Oxford], octobre 1845.

Rév. F. Robert Neve, M. A., du collège d'Oriel [Oxford], octobre 1845.

Rév. J. Reeve, de Aston Keynes, octobre 1845.

Rév. Collins, M. A., du collège de l'Eglise-du-Christ, vicairie de Sainte-Marie-Magdeleine [Oxford], octobre 1845.

Rév. Frédéric Oakeley, M. A., fellow du collège de Bialio [Oxford], chanoine de Lichfield, ex-curé de Sainte-Marguerite, à Londres, prédicateur de la chapelle royale de Whitehall, octobre 1845.

Rév. W. F. Wingfield, M. A., du collège de l'Eglise-du-Christ [Oxford], octobre 1845.

B. J. Butland, Esq., du collège de la Trinité [Cambridge], 1844.

Rév. F. W. Faber, M. A., ex-fellow du collège de l'Université [Oxford], curé d'Elton, novembre 1845.

Th. Francis Knox, Esq., du collège de la Trinité [Cambridge], novembre 1845.

J. Rowe, Esq., B. A., du collège de la Trinité [Cambridge], novembre 1845.

C. Cholmondeley, Esq., du collège de Bialio [Oxford], octobre 1845.

Rév. E. G. Browne, du collège de Saint-David [Lampeter], vicairie de Bawdsey, novembre 1845.

Nous devons remarquer que parmi ces derniers se trouve l'éminent poète Faber, auteur de : *The Styrian lake, The Chertwell Water-Lily, sight and thoughts in foreign churches and among joring peoples, Tracts on the church and her officers*, et enfin du poème en dix chants, intitulé : *Sir Lancelot*.

Une lettre de monseigneur Wareing, l'un des vicaires apostoliques de l'Angleterre, nous apprend que le curé d'Elton a été reçu dans l'Eglise catholique avec sept de ses paroissiens.

Les journaux anglais annoncent d'autres conversions dont la nouvelle ne nous a pas encore

(1) Les lettres B. D., G. A., M. A., que l'on trouve placées après les noms, indiquent les grades littéraires et théologiques, que les personnes qui ont été converties ont obtenus par l'Université. Les M. A. (maîtrises) sont des diplômes honorifiques que les universités accordent à ceux qui ont fait de brillantes études.

(2) On appelle fellow les titulaires de bourses fondées, au profit des collèges, c'est-à-dire les propriétaires de ces richesses blanchies par les dons de la charité, et qui sont destinées à être distribuées aux étudiants qui ont fait de brillantes études.

(3) On appelle scholar les étudiants qui ont obtenu une bourse de la part d'un particulier, et qui sont destinés à être distribués aux étudiants qui ont fait de brillantes études.

(4) On appelle vicar le curé d'une paroisse, et le vicar de la Trinité, le curé de la paroisse de la Trinité.

(5) On appelle fellow du collège, le titulaire d'une bourse fondée, au profit d'un collège, et qui est destinée à être distribuée aux étudiants qui ont fait de brillantes études.

(6) On appelle scholar, l'étudiant qui a obtenu une bourse de la part d'un particulier, et qui est destiné à être distribué aux étudiants qui ont fait de brillantes études.

(7) On appelle vicar, le curé d'une paroisse, et le vicar de la Trinité, le curé de la paroisse de la Trinité.

(8) On appelle fellow du collège, le titulaire d'une bourse fondée, au profit d'un collège, et qui est destinée à être distribuée aux étudiants qui ont fait de brillantes études.

(9) On appelle scholar, l'étudiant qui a obtenu une bourse de la part d'un particulier, et qui est destiné à être distribué aux étudiants qui ont fait de brillantes études.

(10) On appelle vicar, le curé d'une paroisse, et le vicar de la Trinité, le curé de la paroisse de la Trinité.

(11) On appelle fellow du collège, le titulaire d'une bourse fondée, au profit d'un collège, et qui est destinée à être distribuée aux étudiants qui ont fait de brillantes études.

(12) On appelle scholar, l'étudiant qui a obtenu une bourse de la part d'un particulier, et qui est destiné à être distribué aux étudiants qui ont fait de brillantes études.

(13) On appelle vicar, le curé d'une paroisse, et le vicar de la Trinité, le curé de la paroisse de la Trinité.

(14) On appelle fellow du collège, le titulaire d'une bourse fondée, au profit d'un collège, et qui est destinée à être distribuée aux étudiants qui ont fait de brillantes études.

(15) On appelle scholar, l'étudiant qui a obtenu une bourse de la part d'un particulier, et qui est destiné à être distribué aux étudiants qui ont fait de brillantes études.

(16) On appelle vicar, le curé d'une paroisse, et le vicar de la Trinité, le curé de la paroisse de la Trinité.

(17) On appelle fellow du collège, le titulaire d'une bourse fondée, au profit d'un collège, et qui est destinée à être distribuée aux étudiants qui ont fait de brillantes études.

(18) On appelle scholar, l'étudiant qui a obtenu une bourse de la part d'un particulier, et qui est destiné à être distribué aux étudiants qui ont fait de brillantes études.

(19) On appelle vicar, le curé d'une paroisse, et le vicar de la Trinité, le curé de la paroisse de la Trinité.

été confirmée, entre autres, celle du R. M. Coffin, curé de l'église paroissiale Sainte-Marie-Madeleine [Oxford], dont le vicaire s'est converti le mois passé ; celle de M. Capes, frère de l'ex-curé de Bridgewater ; et enfin celle de l'un des chapelains de l'évêque de Londres. On dit aussi qu'une partie des anciens paroissiens de M. Oakeley se disposent à abandonner l'anglicanisme.

Nous laissons la responsabilité de ces dernières nouvelles aux feuilles auxquelles nous les empruntons, car nous ne voudrions point sortir de la réserve dans laquelle nous nous sommes tenus jusqu'à ce jour ; mais on peut regarder comme étant de la plus rigoureuse exactitude la liste que nous donnons comme telle.

Ce sont là des conversions personnelles et nous sommes heureux de les constater avec l'Univers. Mais il se fait au cœur de toute la société anglaise un travail qui a plus encore le droit de nous réjouir : c'est celui qui s'opère dans les idées. Ce travail, nous le remarquons dans ses moeurs, dans ses remarques mêmes, dans les tendances de toute sa littérature, et tout nous fait espérer qu'il ne tardera pas à être complet.

Nouvelles Etrangères.

NOUVELLES, FAITS DIVERS, DOCUMENTS ET VARIÉTÉS.

—La résolution du cabinet n'est plus un secret. Le parlement, dit-on, sera convoqué pour la première semaine de janvier. Le discours de la couronne, ajoute-t-on, recommandera la révision immédiate des lois sur les esclaves, en attendant leur abolition complète. Ce sont, si nous sommes bien informés, sir Robert Peel et le duc de Wellington qui seront chargés, le premier dans la chambre des communes et le second dans la chambre des pairs, de présenter et de soutenir le projet ministériel.

L'annonce d'une mesure d'une telle importance, d'une mesure si heureuse pour la grande majorité de la population, nous met pressé dans l'impopularité de la commenter. Comment expliquer toutes les réactions qui, à cette nouvelle, doivent assaillir tout citoyen, tout de son pays et de l'humanité ! Pour ceux qui ont longtemps désiré ce changement, et savent toute l'importance que la réclamation de ces lois exerce sur le bien-être et le bonheur du monde, il leur semblerait voir déjà réalisées toutes les améliorations qu'ils ont conquises, et ils souffriraient à peine qu'on leur apprenne ce qu'ils contiennent déjà. L'annonce du grand événement que nous portons aujourd'hui à la connaissance de nos lecteurs parle assez par elle-même.

[London Times.]

—Voici, sur le séjour d'Ibrahim-Pacha à Marseille, quelques nouveaux détails donnés par le Sud :

« Nous avons remarqué que le docteur Lallemand, parmi les personnes qui sont à la suite de S. A. Ibrahim-Pacha, portait un costume d'une richesse extraordinaire. Le drap écarlate de sa veste disparaissait presque entièrement sous de somptueuses dorures ; des chaînes en diamants attachées sur sa poitrine ou suspendues à son cou, étaient un objet d'admiration. Il était entouré d'une foule de courtisans. Plusieurs officiers de la suite du prince étaient presque aussi richement costumés qu'il. Ibrahim paraît avoir 55 à 60 ans ; il est d'une assez forte corpulence, sa barbe est entièrement blanche, ses yeux sont vifs, sa physionomie n'est nullement dépourvue de douceur et de bonté. Dans l'après-midi, tous les corps administratifs, la chambre de commerce, les états-majors des divers corps de la garnison, ont été admis à présenter leurs hommages au prince. Le soir, à dîner, S. A. avait invité à sa table ses principaux officiers : M. le lieutenant-général M. le prince, M. le maréchal, etc. Elle s'est rendue ensuite au spectacle dans la loge de M. le prince. On donnait les *Diadèmes de la Couronne* et *Giulio*. Le prince n'est arrivé qu'à la fin de la première pièce. Son entrée a été saluée par les applaudissements de la salle entière. Avant le ballet de *Giulio*, l'orchestre a joué la *Marsch* de la principauté égyptienne, et elle s'est levée, et il a pointé ses regards sur ceux de tous les spectateurs. La représentation de *Giulio* a paru fort intéressante. A la fin du spectacle, la foule se pressait sur le chemin que le prince devait parcourir pour se rendre de sa loge à sa voiture, et elle l'a salué par les mêmes témoignages de sympathie qu'il avait accueilli à son entrée.

Hier, dimanche, S. A. a passé la journée à la campagne, et à l'heure où nous écrivons ces lignes, le prince se rend chez M. le lieutenant-général Raupold, où un bal somptueux est donné en son honneur.

—A la séance d'ouverture, M. Duchatel a fait l'exhortation à la chambre en invitant les nouveaux élus à prêter serment. Les deux derniers appelés étaient MM. Fulchiron et Chabaud. M. Duchatel a appelé déjà MM. Chabaud et Fulchiron. Le ministre n'a eu que le temps de s'arrêter. Un sourd-muet de M. Thiers l'a arrêté que son *Chabaud* excitait l'attention du *Petit Poulet*. — *Le Courrier*.

—Les journaux de Marseille, en rendant compte du séjour d'Ibrahim-Pacha dans leur ville, disent, comme on sait, cette parole de S. A. On disait devant elle que le gouvernement constitutionnel était cher pour les constitutionnels : —Que voulez-vous, aurait répondu le prince, tout ce qui est bon est cher. —Si le prince avait eu connaissance de la prétention de ce gouvernement qui s'est appelé lui-même gouvernement à bon marché, il aurait pu dire, avec plus d'à-propos : —Que voulez-vous, il n'y a que les bons marchés qui ruinent !

[Correspondent.]

—Si le drapeau tricolore n'a pas fait le tour du monde, la croix de la Légion le fera. Après l'avoir imposée à Mehmet-Ali, bey de Tunis, voilà qu'on l'infirge au mandarin qui a signé le traité avec M. de Lagrenée.

—Un homme d'une grande sagacité politique résumait hier en ces termes sa opinion sur les amis du *Sicel* : « On ne connaît pas tous les ministres du système, il en a huit qui siègent au conseil ; mais il en a deux au dehors et sans porte feuille : ces deux derniers sont les ministres au département de l'opposition. »

—On écrit de Paris :

« Il est certain que la reine Victoria visitera Paris l'été prochain. Le roi Louis-Philippe a reçu de la reine une lettre autographe disant

qu'à moins de quelque événement imprévu, elle compte visiter le roi des français au château des Tuilleries presque aussitôt après la clôture de la prochaine session. Ce serait vers le mois de juillet que la reine ferait un voyage. On fait des préparatifs immenses pour cette réception, tant à Paris qu'à Versailles. Le séjour de la reine sera de dix à quinze jours. — *Globe*.

—Des lettres particulières de la Havane racontent qu'on a arrêté un jeune homme accusé d'avoir formé le projet d'assassiner Santa-Anna. Ces lettres ajoutent que l'individu en question a été poussé à ce crime par un sénateur mexicain. En conséquence, le sénat vient de se réunir en séance secrète pour faire une enquête sur cette accusation ; mais elle s'est terminée en faveur du personnage auquel on avait fait allusion.

—Des correspondances de Syrie du 1er novembre, publiées par le *Times*, annoncent que le consul de France à Beyrouth a reçu de M. Bourquency l'avis que la Porte, désavouant l'acte de Reiss-Lendi, ordonnait la sortie des sujets français et des sujets protégés par la France et leur éloignement du Liban. Le gouvernement turc paiera les frais de leur retour dans la montagne. Cette concession a été obtenue par la menace qu'a faite M. de Bourquency de prendre ses passeports. La concession ne regarde que les sujets français, les autres puissances n'ayant pas voulu intervenir dans cette affaire.

—Mlle. Marie Flaherty qui vient de mourir à 84 ans, a nommé Lord Brougham son légataire universel après paiement des legs particuliers, par respect et admiration pour ses lumières, sa conduite publique et ses principes. Le legs universel s'élève, dit-on, à 20,000 livres sterling.

—On dit qu'à cinq heures un quart du matin, le 2 septembre, on a senti à Madrid un léger tremblement de terre qui a duré environ dix secondes.

—L'Orégon se compose de 360,000 milles carrés, capables de former sept états aussi vastes que New-York ou quarante états de la dimension de Massachusetts. Certaines îles de la côte seraient assez vastes pour former un état. On y a trouvé du charbon de bonne qualité et des minéraux.

—Une rencontre a eu lieu dimanche au matin 30 novembre, sur la frontière de France, dans la commune d'Ornex, entre M. de L., capitaine aux gardes impériales de Russie, et M. de N., ex-officier sarde. Ce dernier a reçu une blessure à la cuisse.

« Nous croyons, dit le *Fédéral*, devoir fournir les renseignements suivants, que nous tenons de témoins oculaires et tous gens connus et des plus honnêtes : le duel a eu lieu à six pas de distance ; le feu pouvait être ouvert à volonté par les combattants, et le combat ne devait cesser que lorsqu'un des deux adversaires serait déclaré par les témoins hors de combat. M. de N., n'ayant pas amené de témoins avec lui, donna par écrit une déclaration par laquelle il atteste suffisamment qu'il avait le désir de combattre malgré cet obstacle.

Cependant M. de L. voulant donner à son adversaire toutes les garanties possibles, engagea trois personnes de la ville de Genève, choisies dans les familles les plus honorables du pays, à assister au duel (outre ses deux témoins), afin d'attester au besoin que tout s'était passé selon les règles de l'honneur et de la loyauté. M. de N. fit fuir le premier ; mais la capsule avait raté ; il en fit l'observation et son adversaire dit : « Qu'on lui remette une autre capsule et qu'il recommence ! » Ce qui étant fait, il tira de nouveau, et manqua. Mais comme M. de N. prétendit que le coup était parti avant qu'il ne fût voulu, son adversaire lui dit que, bien que ce fut contraire aux lois des duels et aux conditions arrêtées entre eux, il voulait bien lui faire cadeau de ce coup de feu.

Les témoins et les assistants protestèrent contre cet acte de générosité : M. de N. voulut alors refuser ce coup de feu ; mais M. de L. insista en disant : « Je ne reprendrai jamais ce que je donne. » Alors M. de N. tira pour la troisième fois, et également manqua son adversaire, qui lui dit : « Vous tirez bien mal, monsieur ! » et l'ajustant, il le blessa à la cuisse. M. de L. jugeant la blessure peu grave, insista pour que le combat fût repris immédiatement ; M. de N. déclara n'être pas en état de continuer le combat, ce qui fut confirmé plus tard par le docteur appelé sur les lieux, qui s'interposa à plusieurs reprises pour que le combat cessât.

—Une caravane de dix pèlerins persans vient d'arriver à Breslau venant d'Espagne. Ces hommes, malgré la distance énorme qui nous sépare de la Perse, sont venus par la voie de terre, et sont arrivés à Breslau après avoir passé par Varsovie, où ils ont échangé leurs passeports persans contre des passeports russes. Ces voyageurs, qui sont tous catholiques, font le voyage de la ville sainte pour voir le pape. Quelques-uns d'entre eux desireraient être consacrés prêtres pour pouvoir remplir les fonctions sacerdotales dans leur patrie. Ils comptent retourner par mer. D'après ce qu'ils disent, beaucoup de leurs compatriotes catholiques ont aussi l'intention de faire le voyage de Rome.

—Un crime atroce a été commis dans les derniers jours de novembre aux environs du village de Bachholtz (Prusse). Une femme pauvre de ce village Marie-Henriette Pollnitz, veuve d'un ouvrier qui venait de mourir et mère de six enfants en bas âge, voulant par économie cuire elle-même du pain pour sa famille, sortit lundi dernier avant le jour afin de ramasser un peu de bois sec. Elle entra dans l'un des champs du paysan Théophile Meinertz, et là elle trouva quelques petits brins de brouillard, qu'elle prit et

mit dans son tablier. Le propriétaire du champ s'aperçut de loin de ce larcin, et aussitôt cet homme barbare courut chercher son fusil de chasse, le chargea de deux balles et le tira contre Marie, qui fut atteinte des deux balles dans le dos, et tomba par terre baignée dans son sang. Meinertz la releva, la porta à une distance de trois cents pas de son champ, et la jeta derrière un tas de pierres. Les enfants de Marie, ne voyant pas revenir leur mère, se mirent à crier ; les voisins accoururent et allèrent chercher Marie, qu'il fallait par trouver là où Meinertz l'avait portée. Cette femme, quoique dans un état désespéré, fut encore assez de force pour raconter ce qui lui était arrivé, mais elle ignorait qui avait déchargé l'arme contre elle. Les voisins après avoir donné les premiers soins à la victime et l'avoir transportée chez elle, se rendirent en masse chez Meinertz dont ils soupçonnaient le caractère féroce et qu'ils soupçonnaient être l'auteur du crime.

—Une nouvelle secte s'est dernièrement établie en Perse, à la tête de laquelle est un marchand qui revient d'un pèlerinage à la Mecque, et se proclame le successeur de Mahomet. Le *Times* rapporte à ce sujet le fait suivant :

« Quatre personnes ayant été surprises répétant leur profession de foi suivant la formule prescrite par l'imposteur, furent arrêtées, jugées et reconnues coupables d'un épouvantable blasphème. On les condamna à avoir la barbe brûlée ; le jugement fut exécuté avec tout le zèle et tout le fanatisme qui appartiennent à de vrais croyants.

« La perte de la barbe n'étant pas estimée une peine suffisante et proportionnée au délit, les quatre hérétiques furent en outre condamnés le jour suivant à être promenés par la ville, le visage noirci. Un mirgazi (exécuteur) s'empara de chacun d'eux, lui perça le nez d'un trou dans lequel il passa un cordon, et le conduisit par les rues de Schiras, tirant de temps en temps la corde avec une telle violence que le malheureux poussait des cris de douleur et implorait tour à tour la pitié de son bourreau et la justice de Dieu.

« C'est une coutume en Perse, dans de remarquables circonstances, que les exécuteurs demandent de l'argent aux spectateurs, et principalement aux marchands de bazars. Le soir, lorsque les mirgazi eurent leurs poches remplies, ils conduisirent leurs victimes à la porte de la ville et les laissèrent aller en liberté ; après quoi, les mollahs de Schiras mirent des hommes à la poursuite de l'imposteur, qui, pris et mis en jugement, nia prudemment l'accusation d'apostasie portée contre lui, et évita ainsi le châtiment infligé à ses infortunés coreligionnaires.

—Le journal de Sainte Menchould donne sans la garantir la nouvelle suivante :

« Il n'est bruit ici que d'un accouchement extraordinaire. Une femme, après plusieurs heures d'une couche laborieuse, aurait mis au monde un enfant dont la tête très grosse avait un œil placé au milieu du front ; on remarquait dans cette tête deux prunelles bien distinctes. Une peau imitant la crête d'un coq d'Inde remplaçait le nez. Les lèvres étaient naturelles, mais une espèce d'os fermait entièrement la bouche. Cet enfant ou plutôt ce monstre, avait les marques des deux sexes. Il est mort en naissant. On va jusqu'à citer le nom du médecin qui aurait présidé à cet accouchement, et aurait emporté cet enfant pour l'envoyer à l'académie de médecine à Paris.

—On lit dans *l'Abeille Cauchoise*.

« Le pays de Caux devient décidément le point de mire des coups les plus merveilleux de dame fortune. Dernièrement on a parlé des 80,000 fr. trouvés sous le foyer d'une misérable chaumière, et tombant tout-à-coup entre les mains de pauvres ouvriers qui ne s'y attendaient guère. Aujourd'hui c'est quelque chose de plus merveilleux encore on ne parle dans tout notre arrondissement que d'un testament fait par un jeune homme riche, mort tout récemment, et qui laisse toute sa fortune à un pauvre jeune fille, tisserande de profession et dont le travail suffisait à peine à la faire vivre. Or, cette fortune s'élève assure-t-on, à 600,000 fr. Il n'y avait pas trois jours, ajoute-t-on, que le testament était connu que déjà trois postulans s'étaient présentés pour obtenir la main de la pauvre tisserande. On prétend néanmoins que les héritiers du défunt se proposent d'attaquer le testament.

—Dimanche dernier, l'anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée a réuni dans un banquet présidé par le sord-muet Ferdinand Berthier, doyen des professeurs de l'Institut royal de Paris, une foule de sourds-muets de tous les pays et de toutes les professions, foule encore accrue par la fusion spontanée d'autres sociétés de sourds-muets qui avaient eu devoir jusques là s'isoler dans leurs hommages. Le directeur, les chefs et les professeurs de l'Institut royal des sourds muets et plusieurs parents et amis des sourds muets étaient présents.

Après un toast porté par le jeune Navarin, élève de l'institution royale, à M. Delanneau, directeur, le poète sord-muet Pellissier s'est levé pour en proposer un à M. de Monglave, l'ami chaleureux et le défenseur actif de la cause sacrée des sourds-muets. Cet honorable membre de la commission consultative, ému, lui a répondu par un toast couvert d'applaudissements : A l'union de tous les sourds-muets de toutes les professions et de tous les pays ! A la fusion complète, sans réserve et sans retour des parlans et des sourds-muets !

GRECE.

Une commission de 57 membres, sous la présidence de M. Colletti, a été nommée pour examiner les réclamations qui lui seront soumises et fixer les récompenses dues aux hommes qui ont pris part à la lutte de l'indépendance, à leurs veuves et à leurs orphelins.

Les actes de brigandage n'ont point discontinué, et grâce au système des amnisties, le nombre des crimes commis va toujours en augmentant.

HAITI.

Une lettre de Saint-Thomas (Saint-Domingue), en date du 19 novembre, nous transmet la nouvelle d'une grossière avanée dont aurait été victime l'agent consulaire français au Cap-Haïtien. Nous y lions :

« Les nouvelles que je reçois de Saint-Domingue m'annoncent que notre agent consulaire au Cap a été fort maltraité.

« Par suite d'un premier différend avec le président, il avait reçu l'ordre de sortir du territoire ; mais sur l'intervention de notre consul général, M. Levasseur, un délai de trois mois lui avait été accordé pour régler ses affaires.

—Un journal anglais, le *Berwick Advertiser*, publie la note suivante : « En vertu d'un acte récent, tout mariage qui aura été célébré à Gretnagreen, cessera d'être légal à partir du 1er janvier prochain. »

—M. Ernest Fournier, homme de lettres et sous-chef au ministère des finances, vient de mourir à l'âge de quarante sept ans.

POLICE CORRECTIONNELLE.

JE VOULAIS PARLER A MA FEMME.—Il y en a qui sont jaloux, il y en a qui ne le sont pas. Parlez-moi de M. Joseph Hocquard, 24 ans, mécanicien, en voilà un philosophe ! Quand il devient amoureux, car il était amoureux, il comprit que le service du public ne devait pas souffrir de son bonheur individuel, et s'il épousa Josephine de Beaupré, ce fut à la condition expresse de ne pas interrompre le cours de ses promenades du soir sur la bûche et l'asphalte.

Mais s'il avait renoncé volontairement aux droits que le code civil et M. le maire lui avaient conférés privativement à tous autres, au moins pensait-il ne pas être exclu du domaine commun. Lors donc que, le 9 novembre dernier, il vit sa femme attablée au bal Montesquieu avec M. Hippolyte Abel, ne crut-il manquer à aucune convenance en s'approchant, le chapeau à la main, pour prendre sa part des rafraîchissements versés. « Je veux parler à ma femme », dit-il.

« Il s'ensuivit une altercation, il y eut un nombre suffisant de tables renversées et de chaises cassées, puis un duel à coups de poing, sans témoins, eut lieu sur la place du Châtelet. Les deux adversaires mirent habit bas, se débarrassèrent les manches de leurs chemises, et allèrent. Comme il arrive dans tous les cinquante actes de mélodrames, la victoire demeura du côté du droit, et le collaborateur du *Journal* Hocquard eut à ce qu'il paraît une victoire facile. Mais celui-ci ne fut guère plus heureux, et s'il s'endormit sur ses lauriers, il s'endormit au violon. Voilà le procès-verbal textuel de son arrestation.

« Nous en eûmes alors la disposition de Monsieur le commissaire, lequel nous l'avait publiquement sabbatant. Aucaud Josephine, rue Saint-Hippolyte n° 51, mécanicien, méconnaissant que nous nous en sommes arrêtés à 11 heures place du Louvre.

Le chef de patrol

« SINGES. »

Comme nous l'avons dit, le sieur Abel avait eu le dessous sur la place du Châtelet ; il a transporté sa scène au Palais-de-Justice, pour voir s'il y était plus heureux. Il ne s'est pas trompé, le tribunal correctionnel, 6e chambre, a condamné M. Hocquard, par défaut, à trois jours de prison.

LES DEUX HOMMES LES PLUS GAIS DE PARIS.

Hier, dans une boutique de la rue Saint-Denis, il y avait un homme triste.

Cet homme est électeur, marié, père de famille, chef de maison. — Il est tout à son comble pendant la semaine, et d'habitude il ne rit que le dimanche, quand sa boutique est fermée. — De plus, cet homme est chauve.

A la voir, enveloppé dans sa huppelaine, attentif au comptoir, grave avec ses commis, morose avec sa femme, on comprend que cet homme hâlé par des rhumatismes et qu'il songe à ses échancures.

Tout à coup, un autre homme entra dans la boutique : celui-là était long, maigre et préoccupé. Il avait tout l'extérieur d'un homme négociant qui vient traiter d'affaires avec le sérieux qu'on peut mettre à monter sa garde un jour de pluie.

Une fois entré, cet homme ôta gravement son chapeau et s'approcha à pas lents vers celui du comptoir. Les deux commerçants échangeant sans s'apercevoir une poignée de main. — A voir cette familiarité si belle, on eût dit de la statue du commandeur en visite chez le père de don Juan.

— Eh bien